



DECLARATION LIMINAIRE DES COMMISSAIRES PARITAIRES

CAPA DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 27 MAI 2016

Madame la Présidente,

Notre organisation syndicale A&I UNSA repose sur des bases de transparence et d'intégrité envers tous nos collègues. Aujourd'hui, nous siégeons en commission administrative paritaire, ce qui implique la parité, c'est-à-dire l'égalité en nombre des deux représentations, celle de l'autorité administrative et celle des personnels.

A la publication de la liste d'aptitude de SAENES au titre de 2016, une forte vague de protestation, d'incompréhension, de ressenti d'injustice... s'est répandue au sein du Rectorat.

C'est pourquoi nous avons sollicité une audience et nous avons été reçues le 26 mai 2016 par la Cheffe de Division et la cheffe du 2^{ème} bureau de la DPATE qui ont clarifié nos interrogations et nos questionnements. Nous avons demandé que le travail sur la requalification continue afin de définir quels postes en services académiques et en EPLE peuvent être requalifiés. Nous avons également fait part de notre souhait pour que le Rectorat communique davantage sur le dossier « requalification » et qu'il organise un groupe de travail pour le finaliser, groupe de travail qui se tiendra courant juin 2016.

L'aboutissement de ce dossier permettra de partir sur des bases transparentes ainsi les collègues qui postuleront à liste d'aptitude de SAENES seront renseignés au mieux sur le poste qu'elles occupent actuellement.

Par ailleurs, nous devons traiter des avancements de grade de personnels provenant de différents secteurs. Nous constatons qu'il n'y a pas d'égalité dans le traitement des dossiers. En effet, dans l'Enseignement Supérieur, la CPE a classé des personnels en fonction de la valeur professionnelle tandis que le Rectorat utilise un barème basé sur l'ancienneté. N'est-il pas possible d'harmoniser les pratiques autour d'un groupe de travail ?

De plus, il est dommage que les postes vacants de l'Enseignement Supérieur n'apparaissent pas au mouvement et de ce fait ne permettent pas aux collègues d'obtenir une mutation sur ces postes.

Pour conclure, nous demandons la possibilité d'être associés aux affectations des stagiaires et des demandes de détachements afin de nous permettre de suivre au mieux les dossiers que nous examinons aujourd'hui.

Merci de votre attention.

Les commissaires paritaires de la catégorie C A&I-UNSA